



LA GAZETTE DE L'AFEM

novembre-décembre 2006

numéro 42

Association des Femmes de l'Europe Méridionale, 48 rue de Vaugirard - 75006 Paris - Tél: 33 (0)1 43 25 80 95
contact@afem-europa.org - www.afem-europa.org

**L'AFEM présente aux lectrices et lecteurs de la Gazette ses vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année.
Que cette année apporte au monde la paix et le respect de la dignité humaine.**

L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX ET L'INSTITUT DU GENRE DÉMARRENT EN 2007

➤ AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'U.E.

Le Conseil Justice Affaires Intérieures des 4-5 décembre 2006 a approuvé le Règlement instituant une Agence des droits fondamentaux de l'UE. Il a ainsi rendu possible le fonctionnement de celle-ci dans le cours de 2007, à Vienne.

L'objectif de l'Agence sera de fournir aux institutions et organes de l'UE et aux États membres des informations, une assistance et une expertise sur les droits fondamentaux, afin de les aider à les respecter pleinement. Elle pourra formuler des avis, de sa propre initiative ou sur demande du Parlement européen (PE), du Conseil ou de la Commission. Elle présentera un rapport annuel sur la situation des droits fondamentaux, ainsi que des rapports thématiques. Elle prendra aussi des mesures de sensibilisation du public aux droits fondamentaux et aux possibilités de les faire respecter sans, cependant, avoir la compétence de traiter de plaintes individuelles.

L'Agence devra se référer aux droits fondamentaux tels que définis à **l'article 6(2) du Traité UE**, y compris la **Convention européenne des droits de l'Homme**, et reflétés en particulier dans la **Charte des droits fondamentaux proclamée à Nice** en décembre 2000. Elle devra aussi tenir compte de **l'égalité entre femmes et hommes**, en tant qu'objectif horizontal de l'UE.

La composition du **Conseil d'administration** (CA) de l'Agence devra assurer **l'indépendance** de celle-ci envers les institutions communautaires et les États membres et une large **expertise** en matière de droits fondamentaux. Ainsi, tout État membre devra désigner une personne indépendante, experte en droits fondamentaux, en tant que membre du CA. Le CA comprendra aussi une personne indépendante nommée par le Conseil de l'Europe (CoE) et deux représentant(e)s de la Commission. Des membres suppléants ayant les mêmes qualités seront nommés selon la même procédure.

Le **Comité scientifique** (CS) de l'Agence comprendra onze membres – **personnalités indépendantes particulièrement qualifiées** dans le domaine des droits fondamentaux qui devront assurer la qualité scientifique des travaux de celle-ci. Les membres du CS seront recrutés par le CA, suite à une procédure transparente d'appel à candidature et de sélection, après avis de la Commission compétente du PE; une représentation géographique équilibrée devra être assurée. Le mandat du CA et celui du CS seront de cinq ans non renouvelables.

L'indépendance personnelle et fonctionnelle des membres et des membres suppléants du CA et des membres du CS est spécifiquement garantie. Le CA et le CS vont élire leur Président(e) et leur Vice-président(e) parmi leurs membres respectifs. Le **Bureau exécutif** sera composé du/de la Président(e) du CA, de deux membres du CA élus par celui-ci et d'un(e) des deux représentant(e)s de la Commission dans le CA.

La participation équilibrée des femmes et des hommes dans tous les organes et parmi le personnel administratif de l'Agence devra être assurée. Le/la **Directeur/Directrice** de l'Agence, sera nommé par le CA suite à une procédure transparente d'appel à candidature et de sélection.

Les pays candidats pourront participer à l'Agence comme observateurs et celle-ci pourra traiter de questions de droits fondamentaux dans ces pays. **L'Agence devra coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe (CoE)**. Cette coopération permettra d'éviter tout chevauchement entre les activités de l'Agence et celles du CoE, en particulier par l'élaboration de mécanismes assurant la complémentarité et la valeur ajoutée, tels la conclusion d'un accord bilatéral de coopération et la participation d'une personne indépendante désignée par le CoE aux structures de l'Agence. En tout cas, l'Agence ne développera son activité que dans le champ d'application du droit communautaire. Une coopération étroite de l'Agence avec la société civile sera assurée par le biais d'une **Plateforme des droits fondamentaux**.

En ce qui concerne les matières relevant du **Titre VI du Traité UE** (3^e pilier-coopération policière et judiciaire en matière pénale), les institutions de l'UE et les États membres auront la possibilité de bénéficier de l'expertise de l'Agence, dès son établissement, s'ils le désirent, dans le cadre de leurs compétences respectives. Par ailleurs, le Conseil a convenu de réexaminer la compétence de l'Agence, avant le 31 décembre 2009, dans le but de l'étendre à ce domaine, et a invité la Commission à présenter une proposition y relative.

L'AFEM se réjouit de ce que la plupart de ses propositions relatives à l'établissement de l'Agence (v. 1^{ère} Contribution de l'AFEM à ce sujet, in *Gazette no 39*) **sont satisfaites et souhaite à l'Agence un grand succès.**

L'AFEM exercera toute sa vigilance dans les pays où elle est implantée pour s'assurer que leurs gouvernements appliqueront à la lettre les dispositions relatives à la désignation des membres et membres suppléants du CA de l'Agence; qu'ils profiteront de la faculté de la consulter dans le domaine du 3^e pilier; et que, le moment venu, ils donneront leur accord à l'extension de la compétence de celle-ci dans ce domaine.

➤ INSTITUT EUROPÉEN POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Le 14 décembre 2006 le PE a adopté une «**Résolution législative relative à la position commune du Conseil en vue de l'adoption du règlement du PE et du Conseil portant création d'un l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes**». Ainsi **l'Institut pourra fonctionner dans le cours de 2007**, dans la ville de Vilnius (Lettonie). Les co-rapporteuses Lissy GRÖNER (PSE, DE) et Amalia SARTORI (PPE-ED, IT) se sont félicitées de cet accord qui entérine des amendements importants du PE apportés en première lecture au projet de Règlement. **L'AFEM se réjouit de l'établissement de l'Institut et lui souhaite un grand succès.** Nous reviendrons à ce sujet très prochainement.

ACTUALITÉS DU CONSEIL DE L'EUROPE

FORUM POUR L'AVENIR DE LA DÉMOCRATIE *Le rôle des partis politiques dans la construction de la démocratie* les 18 et 19 Octobre 2006 à Moscou

par Elia Colokytha, Vice Présidente de la Ligue hellénique pour les Droits des Femmes (1)

Le Forum pour l'Avenir de la Démocratie a été lancé les 3 et 4 novembre 2005 à Varsovie, lors du 3^{ème} Sommet des Chefs d'État basé sur le principe de réunions annuelles.

Les partis politiques dans leur construction comme groupes des citoyens qui luttent pour la démocratie, leur fonctionnement, leur rapport avec la société et leurs politiques furent l'objet des discours des participant(e)s au Forum; d'où l'intérêt du Forum: œuvrer pour l'avenir de la démocratie.

Parmi les personnalités dont l'intervention était prévue à la session d'ouverture et à la première session plénière figurait une seule femme, Anna POLITOVSKAYA, journaliste et écrivaine russe, assassinée non pas en mission de guerre, mais devant la porte de sa maison à Moscou, quelques jours avant le Forum. Le Président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe René VAN DER LINDEN a évoqué sa mémoire: **«Elle était une des plus courageuses journalistes russes. Son assassinat a provoqué un grand bouleversement et une profonde tristesse. Le journalisme est un des piliers de la démocratie; une attaque au journalisme est une attaque à la démocratie».**

Il faut noter que dans les discussions et les analyses de la société civile du Forum **la participation inégale des femmes** dans les parlements européens **n'a pas été mentionnée**. Les quotas, un moyen très utile pour obtenir l'égalité entre hommes et femmes, un système de pourcentage cible qui facilite l'accès aux femmes aux différentes sphères de la vie en société, n'ont pas été mentionnés non plus.

En revanche, un aspect négatif des rapports des femmes avec des partis a été signalé (2). «Plusieurs partis entretiennent des relations avec certaines organisations; mouvements de jeunes, de femmes et autres minorités». Les féministes ont été mentionnées comme «single issue groups» et une occasion pour les partis d'augmenter leur pourcentage de voix. Nous savons le rôle des partis et leur rapport avec les femmes avant et après les périodes électorales. Le commissaire aux Droits de l'Homme en Russie, Vladimir LUKIN, a parlé d'un parti des Mères des Soldats et de leurs droits. Une question lui a été posée au sujet des droits humains d'autres femmes victimes de violences en Russie: «Quelles mesures sont prises? Existe-t-il des statistiques comme dans les autres pays européens?» Le Commissaire n'y a pas répondu. Il a fait seulement une vague allusion au christianisme, à Jésus Christ et à des droits humains égaux pour tous.

A la session de clôture Mikko ELO a fait un bref **compte-rendu** des débats. Tous les participants ont reconnu le caractère universel de la démocratie: les spécificités locales ne doivent exercer aucune influence sur ses principes; les partis politiques sont indispensables à la démocratie moderne; ils constituent un lien crucial entre la société civile et l'État. La coopération entre les ONG et les partis politiques est indispensable. En travaillant ensemble ils peuvent aboutir à des politiques qui servent mieux leurs sociétés.

Soulignons que la participation équilibrée des hommes et des femmes aux élections est une des questions adressées par le Forum dans ses Conclusions aux rédacteurs du Code de Bonne Conduite des Partis Politiques.

Le Forum «permettra des échanges d'idées, d'informations et d'exemples de bonnes pratiques, ainsi que des discussions sur les actions futures éventuelles». Il exprime par son existence une volonté et un espoir pour un avenir meilleur de la démocratie, que nous, les femmes, espérons paritaire.

L'année prochaine le Forum se tiendra en Suède, pays d'égalité entre hommes et femmes dans le domaine politique. Sujet du prochain Forum: «Les droits humains et leur lien avec la démocratie».

(1) A représenté l' AFEM et la Ligue hellénique pour les Droits des Femmes au Forum

(2) Workshop II: Interaction between parties and with other actors in the democratic process, Dr Florence FAUCHER-KING. Le texte nous été distribué. Mme Faucher-King n'a pas participé à la discussion à l'Atelier II.

SÉMINAIRE SUR L'ÉLÉMENT PARTICIPATIF DE LA DÉMOCRATIE les 4 et 5 décembre 2006, à Strasbourg

par Sophie Dimitroulias

Coorganisé par la Conférence des OING et la Direction des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe cet important Séminaire a constitué la **contribution de la Conférence des OING au Forum pour l'avenir de la démocratie en Europe** (1) lancé à Varsovie les 3 et 4 novembre 2005, dont une session s'est tenue à Moscou du 18 au 19 octobre 2006 (v. article précédent). Conformément au Plan d'action du 3^{ème} Sommet, prévoyant d'*intensifier la participation des ONG aux activités du Conseil de l'Europe, en tant qu'élément essentiel de la contribution de la société civile à la transparence et à la responsabilité d'un gouvernement démocratique*, et aux lignes directrices approuvées le 15 mars 2006 par les Délégués des Ministres, la Conférence des OING est membre de plein droit du Conseil consultatif du Forum, qui supervise la préparation et le suivi des sessions annuelles du Forum, ainsi que les activités à venir de celui-ci.

Dans le cadre de ce processus, ce séminaire a réuni environ soixante-dix participants du *Quadrilogue* du Conseil de l'Europe (Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et Conférence des OING), ainsi que des universitaires et des représentants d'ONG nationales, afin de «promouvoir le dialogue avec les pouvoirs publics en vue d'une participation accrue des ONG au processus démocratique de prise des décisions (à tous les niveaux)», d'«identifier les pratiques optimales et proposer des normes pour l'accomplissement de la mission démocratique des ONG et des institutions gouvernementales et intergouvernementales».

Le rôle des OING au sein d'une démocratie pluraliste a été examiné sous trois aspects: leur «Responsabilité» (*"accountability"*) en tant que groupes de sensibilisation, leur rôle en tant que prestataires de services, et enfin leur place dans l'équilibre des pouvoirs (poids et contre poids).

En ouverture de la première journée sont notamment intervenus: le Directeur Général des Affaires politiques du Conseil de l'Europe, Jean Louis LAURENS, la Présidente de la Conférence des OING, Annelise OESCHGER, le Président du Groupe des OING « Société civile et Démocratie en Europe » et membre du groupe d'experts sur le statut juridique des OING, Cyril RITCHIE, un membre du Comité des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Aleksander BIBERAJ, le Représentant du Royaume Uni auprès du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux, Keith WHITLMORE, et bien entendu le Rapporteur général Loic TRIBOT.

Les participant(e)s ont mis l'accent :

- **d'une part, sur la complémentarité entre les dimensions représentative et participative de la démocratie, et sur le rôle catalyseur des OING oeuvrant pour la défense des droits fondamentaux, en particulier de par leurs fonctions de représentation et de stimulation de la société civile, de résistance sociale, de consolidation du processus démocratique dans les contextes de transition, d'expertise etc. ;**

- **d'autre part, sur le devoir de responsabilité des OING en tant qu'acteurs de droit autonomes par rapport au politique et à l'économique et l'importance de leur «autorégulation», comme du bénévolat, en termes de statut juridique.**

La deuxième journée était consacrée aux études de cas. Dans le cadre du Groupe de travail « Responsabilité des ONG en tant que groupes de sensibilisation », Sophie DIMITROULIAS, déléguée de l'AFEM, a **présenté une communication** sur la contribution la plus récente des organisations européennes de femmes en matière de droits fondamentaux (notamment dans le cadre des travaux de la Convention chargée d'élaborer la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la Convention chargée d'élaborer le Traité constitutionnel et de la CIG). Elle a souligné le rôle historique majeur et la responsabilité qui incombent aujourd'hui aux OING d'œuvrer pour la sauvegarde, le renforcement et l'application effective du riche *acquis européen* en matière de droits fondamentaux, qui constitue la pierre angulaire de l'identité démocratique européenne. **Elle a ensuite appelé en session plénière à ce que le principe de démocratie participative soit :**

- **lu à la lumière de l'égalité entre femmes et hommes, valeur fondatrice du Conseil de l'Europe qui constitue une condition *sine qua non* de légitimité du dialogue civil,**

- **décliné par les principes d'égalité participation des femmes et des hommes et d'intégration de l'égalité de genre dans toutes les activités (internes et externes) des OING.** A cet égard elle a rappelé pour son exemplarité la « Charte de Responsabilité » cosignée par 11 OING, le 20 décembre 2005 (2).

(1) Le Rapport du Séminaire, dont les conclusions serviront aux travaux du Forum pour l'avenir de la démocratie, sera disponible en janvier 2007 (v. <http://www.coe.int/ong>).

(2) Action Aid International, Amnesty International, Civicus Worlds Alliance for Citizen Participation, Consumers International, Greenpeace International, Oxfam International, International Save the Children Alliance, Survival International, International Federation Terre des hommes, Transparence International, World YWCA.

PLATE FORME DES OING

Nadia YOUSFI élue à la Vice-présidence du Regroupement Nord – Sud

Une très regrettable erreur matérielle a fait «sauter», lors de la mise en page de la précédente Gazette, l'information relative à l'élection à la Vice-présidence du regroupement Nord Sud. Cette erreur est d'autant plus fâcheuse, venant d'une association de femmes ancrée dans la zone «Euroméd», que c'est une femme marocaine qui a accédé à cette Vice-présidence! Il s'agit de Nadia YOUSFI, membre de la confédération internationale des travailleurs intellectuels. L'AFEM est désolée de son erreur -- elle prie Nadia de bien vouloir l'en excuser, et d'accepter ses vives félicitations ainsi que ses vœux chaleureux de pleine réussite dans ses nouvelles responsabilités.

L'UNION EUROPÉENNE A 25

ACTUALITÉS DE LA POLITIQUE D'ÉGALITÉ AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

par Nelly Bandarra-Jazra

Une plus grande participation des femmes dans la politique internationale

Parlement européen- Commission droits des femmes

*Le rapport «**Perspectives des femmes dans le commerce international**», de la Députée Hiltrud BREYER demande l'évaluation de l'impact sur les femmes des accords signés au niveau international par l'UE. Il exige que la croissance des échanges bénéficie également aux femmes. Il souligne les conséquences graves de la mondialisation sur le travail et les conditions de vie des femmes. Souvent, les accords favorisant les grandes sociétés ont des conséquences négatives et rendent difficile l'accès des femmes à la propriété, aux moyens de production, au crédit et au capital. Le rapport félicite le gouvernement norvégien d'imposer dans sa législation la participation de 40% de femmes dans les organes de direction des sociétés de capitaux. Il classe également les États membres de l'UE en fonction de l'appui donné à l'égalité dans le marché du travail.

*Le rapport de la Députée Ana GOMES sur « **Les femmes dans la politique internationale** » demande une plus grande participation et représentation des femmes au niveau de la politique internationale.

Ces rapports viennent en application de l'intégration du genre (mainstreaming) dans les différentes politiques de l'UE et veulent couvrir le domaine de la politique internationale où la présence des femmes est rare, mais devient plus fréquente.

V. <http://www.europarl.europa.eu/activities/expert/committees/reports.do?committee=1250&language=FR>

La politique d'égalité à travers les budgets

Audition de la Commission droits des femmes sur le «gender budgeting»

Différent(e)s expert(e)s ont été invité(e)s pour présenter leur expérience dans ce domaine. L'exercice part de l'idée que le budget n'est pas neutre et qu'à partir de la manière dont la répartition budgétaire est faite celui-ci peut contribuer à créer

des inégalités du point de vue du genre. L'opération consiste à désagréger les budgets et parfois identifier les bénéficiaires pour analyser si réellement les femmes sont discriminées. Elle sert également à évaluer de quelle manière les taxes directes ou indirectes sont plus ou moins favorables aux femmes. Le travail va continuer sur ce thème et la problématique va également être présentée à la Commission du budget du PE, dont le vice-président était présent.

Comité consultatif égalité des chances entre les femmes et les hommes - 13/10/2006

Quelques points importants ont été présentés :

* **Création d'un réseau de femmes sur la prise de décision en matière économique et politique** : le comité propose la création de ce réseau constitué par des personnalités importantes, afin de donner plus de visibilité et d'attirer l'attention sur la nécessité d'une présence plus importante des femmes au niveau des organes de décision dans les domaines économique et politique.

* Un groupe de travail présentera des propositions sur la **mise en œuvre de la législation sur l'égalité et sur le rôle que la société civile doit jouer** concernant l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Trois rapports sur les **inégalités** des rémunérations: le premier élaboré par la «European Foundation for the improvement of living and working conditions» de Dublin, le second par la «Utrecht School of Economics», le troisième par la Commission basé sur le travail d'experts qui font un relevé de la situation dans les 25 pays de l'UE en examinant à la fois les aspects statistiques (avec les difficultés de comparaison), juridiques et contractuels. Une question difficile sur laquelle la Commission veut que les États membres fassent des progrès, mais qui se révèle plus compliquée avec l'entrée des nouveaux États membres.

Advisory Committee : presentations and reports on the gender pay gap {REF EMPL REP/[EMPL/G/1(2006)D/20870]}

FORUM EUROPÉEN DE LA SOCIÉTÉ CIVILE Donner du pouvoir à la société civile les 8 à 10 octobre 2006, à Bergame (Italie)

par Sylvie Ulrich et Nelly Bandarra-Jazra

La Commission européenne (DG COMM) a organisé un Forum de la société civile à Bergame (Italie) sous le titre de «Empower» (donner du pouvoir à la société civile). Ce Forum se situait dans le cadre de la consultation lancée par la Commission sur son Livre Blanc relatif à la Politique de Communication. Ce Forum a réuni quelque 300 représentant(e)s de différentes organisations de la société civile européenne de 27 pays, ainsi que de différentes institutions européennes pour débattre de la meilleure manière de faire participer les citoyens et les citoyennes au projet européen. Après le « non » français et néerlandais au Traité constitutionnel, la Commission cherche à renouer le dialogue et à recueillir des propositions afin d'opérer une plus grande ouverture de la part des institutions, fondée non seulement sur des questions politiques, mais sur des valeurs communes. Sylvie ULRICH, présidente de l'AFEM, et Nelly BANDARRA-JAZRA, membre de l'AFEM, y ont participé.

La session d'ouverture était animée par le Directeur général de la DG COMM, Claus SORENSEN. Dans une intervention remarquée, Bronislaw GEREMEK a analysé avec émotion l'importance de l'impact de la chute du mur de Berlin sur les pays d'Europe de l'est et la détermination des citoyens de ces pays à la formation de démocraties participatives. Mario MONTI, pour sa part, a souligné la nécessité d'une cohésion économique et sociale au niveau européen. Dans la discussion, Annette LAWSON du Lobby européen des femmes a insisté sur l'absence de femmes dans le panel et sur le fait qu'il faut répondre à leurs besoins si l'on veut une meilleure adhésion de leur part au projet européen.

Quatre groupes de travail ont été constitués:

Le 1^{er} groupe (**Education et formation**) a rappelé l'immense responsabilité des Etats membres non seulement pour enseigner les institutions et les politiques européennes mais éduquer de manière suivie et continue les citoyens et leur ouvrir l'accès à l'information et au débat.

Le second groupe (**Mettre les citoyens en relation entre eux**) a fait une longue série de propositions très pertinentes, concernant notamment le statut de l'association européenne, l'usage de la radio et la télévision pour une communication simultanée entre citoyens européens, l'usage d'un langage simple et l'apprentissage des histoires nationales.

Le 3^{ème} groupe (**Rapprocher les citoyens des institutions**) a été une occasion de présenter les organisations participantes. Karine HENROTTE-FORSBERG représentante des OING du Conseil de l'Europe a insisté sur le fait que cette institution a créé un quatrième pilier, une assemblée où sont représentées de nombreuses organisations de la société civile et souligné que la Commission pouvait réfléchir sur cet exemple. De nombreuses autres interventions dans ce groupe de travail et dans celui des réseaux ont insisté sur la nécessité de créer un **espace public européen**, où les organisations de la société civile pourraient non seulement débattre avec les institutions, mais également entre elles, formule plus fructueuse que celle des invitations isolées. Il a été demandé à la Commission de reconnaître la société civile comme le fait le Conseil de l'Europe.

L'**atelier sur la démocratie numérique** a rappelé que la société civile a pris le pouvoir d'une certaine manière (rôle des blogs pendant la campagne référendaire) et clarifié une vieille question, celle de la représentativité: la seule légitimité sur Internet, c'est ce qu'on y fait. Il a proposé un forum permanent de la société civile pour la démocratie et la création d'une académie européenne des ONG.

L'**atelier parallèle sur les valeurs** a repris les valeurs communes de solidarité et de cohésion, d'égalité des chances, de développement durable, etc... inscrites dans les traités, pour souligner leur dimension symbolique puissante.

Un Projet de Déclaration d'interdépendance en huit points élaboré dans cet atelier a été adopté par le Forum en vue de le présenter, en mars 2007, comme préambule d'une future Constitution européenne. Par cette Déclaration, « les citoyens européens demandent notamment la refondation de l'UE avec une vision nouvelle d'un destin politique commun, pour répondre aux défis de la globalisation ; ils affirment une nouvelle conscience européenne fondée sur « l'Unité dans la diversité » ; ils demandent que les droits fondamentaux soient les «pierres angulaires» de la

Nouvelle Union ; ils veulent construire un nouveau projet économique, culturel et social, tout en développant une nouvelle relation au monde pour que celui-ci soit durable et équitable... »

LA Présidente de l'AFEM Sylvie ULRICH a présenté la «Première contribution de l'AFEM à la période de réflexion sur l'avenir de l'Europe» (v. *Gazette no 37*) et la «Première contribution de l'AFEM au sujet de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE» (v. *Gazette no 39*, et première page de *cette Gazette*).

La Vice-Présidente de la Commission Margot WALLSTRÖM, dans les conclusions, tout en évitant d'aborder la question du futur de la Constitution, du référendum européen demandé par plusieurs organisations et du droit d'initiative, a néanmoins réaffirmé son ouverture aux différentes propositions faites et sa volonté d'écouter la société civile (sans parler vraiment de dialogue). Il serait essentiel que la Commission tienne compte de ces propositions et contribue à leur mise en œuvre, en particulier, en donnant les moyens aux différentes organisations de le faire.

(Les conclusions figurent sur le site europa – DG COMM-)

ACTUALITÉS DES PAYS DE L'AFEM

ESPAGNE

AUGMENTATION DES CRÉDITS POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE

par Marta Ortiz

La loi contre la violence de genre est entrée en vigueur en décembre 2005. Mais les résultats en ont été décevants. Les morts de femmes victimes de mauvais traitements ont augmenté sur l'année. Le gouvernement espagnol, préoccupé par cette évolution, a décidé une série de mesures en Conseil des Ministres du 15 décembre 2006.

Les mesures appliquées en vertu de la loi intégrale contre la violence de genre ont fait preuve de leur insuffisance : il faut donner des moyens économiques suffisants aux instances mobilisées contre ce fléau social. Il est prévu **d'augmenter de 37,7 % les crédits** prévus lors du lancement du plan national de stabilisation et de prévention de la violence de genre.

Le gouvernement a approuvé 20 mesures urgentes :

Dans le domaine judiciaire, création de 42 nouvelles instances exclusivement consacrées à juger les violences contre les femmes, en sus des 29 existantes, débordées de travail ; d'autre part le nombre des ministères publics spécialisés dans les cas de maltraitance sera également augmenté compte-tenu de l'augmentation du nombre de plaintes enregistrées.

Enfin, on renforcera également la protection des victimes ainsi que la garantie d'offrir aux victimes une assistance gratuite accessible 24 heures sur 24.

En ce qui concerne la police, a été décidée l'affectation de 222 agents supplémentaires du corps de sécurité de l'État pour lutter contre la violence à l'encontre des femmes, ainsi que le renforcement de la télé-assistance, au moyen d'un téléphone mobile relié à un centre de soutien permettant d'alerter la police grâce à un numéro unique, dont le bénéfice était jusqu'ici réservé aux victimes bénéficiant d'une décision de protection.

Il est créé une base de données commune pour toutes les forces et les corps de sécurité de l'État, étendue à toutes les provinces. Toutes les délégations du gouvernement disposeront d'unités chargées de lutter contre le ce type de violence afin d'améliorer la sécurité des victimes.

Par ailleurs, il a été décidé de généraliser à toutes les prisons le **programme de traitement des agresseurs**, qui fonctionne actuellement seulement dans 30 prisons sur 64 et d'étendre l'obligation de suivre un tel traitement aux condamnés auxquels n'a pas été infligée de peine de prison.

Enfin, le **milieu éducatif** est également concerné, **tant pour la formation des professionnels en contact avec les femmes maltraitées, que pour les milieux de la santé** avec le renforcement des protocoles applicables lors de l'arrivée aux urgences de femmes victimes de mauvais traitements.

CATALOGNE: LA PARITÉ AVANCE A PAS COMPTÉS

par Alicia Oliver

Le Parlement catalan franchit le seuil d'un tiers de femmes élues

Le Parlement catalan issu des élections du 1er novembre 2006, compte désormais 48 femmes, contre 43 précédemment, le taux de féminisation passant ainsi de 31 à 35,5 %. La proportion de femmes évolue de façon très différenciée selon les groupes :

* elle est pratiquement stable dans la gauche républicaine de Catalogne (à 33,7 au lieu de 34 % dans le précédent Parlement);

* elle est en progression dans les deux groupes les plus nombreux :

-Le groupe C i U (Convergence et Union) où elle grimpe de 19 à 33%

-Le groupe PSC (parti socialiste de la Catalogne où elle passe de 38 à 40,5 %

* en légère régression, en revanche, pour les groupes moins nombreux qui comptent chacun une élue de moins :

-ERC (gauche républicaine de Catalogne)

-PP (Parti Populaire - Droite)

* Le groupe de IC-V (Initiative pour la Catalogne-Verts) constitue un cas à part: il présente le meilleur score de féminisation (caractéristique commune aux «Verts» dans pratiquement tous les pays) mais voit ce score décroître de 44 à

41,6 %...Parce que son succès aux dernières élections a permis l'élection d'une seule femme parmi les trois nouveaux élus.

Le gouvernement franchit de justesse la barre d'un quart de femmes

Un nouvel accord de gouvernement entre les partis de gauche et les nationalistes catalans a porté le socialiste José Montilla à la présidence du gouvernement catalan, où les femmes restent toujours minoritaires.

Parmi les 14 « Consellers » (ministres) du gouvernement catalan, on compte seulement quatre femmes

Trois sur un total de sept issus du PSC (parti socialiste de Catalogne), Marina GELI à la santé, Montserrat TURA à la justice et Maria del Mar SERNA au travail.

Et seulement une sur cinq issus de l'ERC (gauche républicaine de Catalogne) Carme CAPDEVILA chargée de l'action sociale et de la citoyenneté.

Comme précédemment IC-V (Initiative pour la Catalogne-Vert) n'a aucunes femmes sur deux « Consellers ».

Au total, le pourcentage de femmes dans l'exécutif est passé de 23,5 à 26,6 % : la parité est encore loin...

DEUXIEME CONGRÈS INTERNATIONAL DU FÉMINISME ISLAMIQUE A BARCELONE

par Alicia Oliver

Plus de 400 personnes ont assisté le 5 novembre 2006, à Barcelone à l'ouverture de ce congrès, centré sur la problématique de la **Charia** et sur les codes de la famille discriminatoires en vigueur dans beaucoup de pays musulmans. Il a mis en évidence la volonté des femmes et des hommes féministes de l'Islam de continuer à mener un «**Jihad de genre**», qui lutte contre le patriarcat au sein de l'Islam, dénonçant « la lecture machiste du Coran » et estimant que « aucune religion ne doit freiner les avancées dans l'histoire ».

Trois journées d'échanges intenses entre féministes laïc-que-s, athé-e-s, musulman-e-s, ou chrétien-ne-s, hommes et femmes (voilées ou pas, certaines en tenues traditionnelles) d'origines et de nationalités différentes. Des ateliers ont été tenus sur la polygamie, le divorce, la planification familiale et l'avortement, ainsi que sur les luttes féministes dans l'Islam, les perspectives du féminisme islamique dans un contexte laïque, et la situation actuelle du mouvement égalitaire au sein de l'Islam.

On a dénoncé les codes de la famille discriminatoires à l'encontre des femmes, et un appel a été lancé à la collaboration de féministes dans différentes perspectives, collaboration qui s'est déjà manifestée dans bien des lieux de la planète, comme l'a dit Margot BADRAN « Il n'est pas nécessaires d'être musulmane pour se considérer comme une féministe islamique ».

On a insisté sur la nécessité de **mettre en relation le travail académique des théologiennes musulmanes avec celui des activistes qui travaillent à l'amélioration des droits des femmes sur le terrain**. Selon Sheija AmiaTeslina al YERRAHI, « nous devons délivrer l'Islam avec toute la richesse de son héritage spirituel, de la mainmise d'un clergé réactionnaire ».

Lors de la cérémonie de clôture, les organisateurs ont remercié le public de son implication dans la journée. Et Abdennur PRADO, directeur du congrès, a affirmé « Pour les musulmans, le débat sur l'égalité de genre et la place de notre religion dans la modernité n'est pas un caprice, mais un impératif moral ».

Les conclusions ont été mises au point par un comité composé de : Shaheen Sardar ALI (Pakistan), Nayereh THOHIDI (Iran), Na'eem JENNAH (Afrique du Sud), Margot BADRAN (USA), ainsi que Abdennur PRADO et Ndeye ANDUJUAR pour les organisateurs.

À la fin du congrès, la jeunesse islamique de Catalogne a annoncé la **création en Espagne d'un observatoire de l'Islam et du genre consacré à la promotion du féminisme islamique au plan tant national qu'international**

Conclusion du deuxième Congrès international du féminisme islamique

Nous dénonçons les Codes de la famille discriminatoires mis en vigueur dans beaucoup de pays à majorité musulmane.

Nous nous engageons à poursuivre le Jihad de genre, de manière à récupérer le message égalitaire de l'Islam et la liberté d'interprétation et de conscience.

Le féminisme islamique constitue une partie intégrante du mouvement féministe global.

Nous dénonçons toutes les formes de violence contre les femmes commises au nom de l'Islam, tels les crimes d'honneur, la violence domestique, les mutilations génitales féminines, les lapidations et autres châtiments corporels.

Nous plaidons pour la participation des femmes dans tous les secteurs de la société et nous sommes donc opposés à toutes les pratiques culturelles non véritablement islamiques qui gênent cette participation

Nous annonçons la création d'un « Observatoire de l'Islam et du genre » en Espagne, sis à Barcelone; l'objectif de cet observatoire sera de consolider le travail des congrès internationaux du féminisme islamique, suivi de la plate forme de l'échange entre intellectuels et organisatrices féministes dans le monde islamique, et promouvoir le féminisme islamique en Espagne.

L'observatoire sera chargé de donner une suite au Congrès international du féminisme islamique.

FRANCE

La création de l'Institut Émilie du Châtelet pour le développement et la diffusion des recherches sur les femmes, le sexe et le genre (IEC)

par Catherine Biraben

Le premier institut français d'étude du genre vient d'être présenté, lors d'une journée inaugurale organisée le 28 novembre dernier dans l'amphithéâtre Marguerite de Navarre du Collège de France. L'IEC est une **fédération de recherche** dont le siège est sur le site Chaillot du Muséum National d'Histoire Naturelle. Son Comité de direction, présidé

par Françoise BARRET-DUCROCO (Université Paris 7), est assisté par un Comité Scientifique composé d'expert-e-s de toutes les disciplines concernées par les problématiques du genre et d'un Conseil d'Orientation composé de personnalités de la société civile impliquées dans l'analyse et la transformation des rapports sociaux de sexe.

Il a pour objet la **valorisation du potentiel francilien** à travers une **mise en réseau** des acteurs et actrices, la **promotion des recherches** existantes, l'incitation au développement des recherches et des enseignements, **la synergie entre le monde de la recherche et les acteurs sociaux, économiques, politiques, associatifs et institutionnels**. L'IEC va contribuer à la **visibilité internationale de la France** en matière de recherches fondamentales sur les rapports entre les hommes et les femmes, et entre le monde de la recherche et la société. Il a vocation à devenir le **correspondant des instituts analogues dans le monde**. Des représentantes allemande, suisse, brésilienne et canadienne étaient d'ailleurs présentes lors de l'inauguration.

Le **Conseil régional d'Ile-de-France** soutient fortement l'IEC depuis 2004 au titre de sa politique d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation. Il l'a reconnu comme une "structure chef de file" chargée de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans le **domaine d'intérêt majeur (DIM) "genre"** qu'il a labellisé en 2006.

Une femme à la Présidence de la République ?

par Micheline Galabert-Augé

Après six semaines de campagne interne, le 16 novembre 2006, les adhérent(e)s du Parti Socialiste ont désigné à une large majorité, au vote secret, Ségolène ROYAL, comme candidate du P.S. la prochaine élection présidentielle. C'est bien la première fois qu'un parti ayant une chance raisonnable de remporter l'élection présidentielle présente la candidature d'une femme.

Cette désignation « marque la fin heureuse de la domination absolue des hommes sur la vie politique et peut-être aussi celle, inquiétante, de la politique vécue comme une affaire de concept et d'idées » (*le Nouvel Economiste*).

Ségolène ROYAL apparaît comme « peu sensible aux aspects électoraux du socialisme... Elle allie un certain pragmatisme à une insistance sur les valeurs », et « entend donner des solutions de gauche à des préoccupations jusqu'ici considérées plutôt comme de droite (sécurité, responsabilité personnelle, autorité familiale, valeur du travail, effort personnel...) » et dessine « une autre approche de la politique à gauche, un autre mode de communication avec les ses électeurs... ». L'enjeu est de parvenir à articuler démocratie représentative et démocratie participative et à rapprocher les citoyens de leurs dirigeants en leur redonnant confiance dans l'action politique (Gérard Grumberg. *le Journal du Dimanche* ; 19/11/06).

Ségolène ROYAL qui dit être « venue au socialisme par le féminisme et la révolte contre la place subalterne assignée aux femmes » a annoncé le 25 novembre 2006, que, si elle était élue, le premier projet de loi déposé sous son mandat porterait sur la lutte « **contre les violences faites aux femmes** ».

Pendant la campagne c'est une formation **paritaire** de 15 personnes qui constituera la garde rapprochée de la candidate (*le Monde* 30/11/06).

Une femme élue secrétaire nationale des Verts

par Micheline Galabert-Augé

Le 16 décembre 2006, **Cécile DUFLLOT, 31 ans, a été élue Secrétaire Générale des Verts** ; une femme chez les Verts, ce n'est pas une nouveauté (et trouve très probablement une explication dans le fait que les femmes, plus sensibles que les hommes aux préoccupations à long terme, sont particulièrement présentes et actives dans les combats en faveur de l'écologie). Mais la nouveauté, c'est que la nouvelle secrétaire nationale a été **élue dès le premier tour**.

Son credo : « Assez de grandes déclarations ! C'est maintenant et pas demain qu'il faut mener des politiques écologiques. » (*Le Journal du dimanche* 17/12/2006).

L'association des journalistes parlementaires, pour la première fois depuis sa création (... en 1891) porte une femme à sa présidence : **Sophie HUET**, journaliste au Figaro.

ITALIE

par Isotta GAETA

IL FAUT PROGRESSER VERS LA PARITÉ...

En novembre dernier, pour célébrer la création de la République, une conférence a été organisée à Rome à l'université TOR VERCEATA. La manifestation était présidée par Miriam MAFAI, journaliste et écrivaine : elle a souligné combien en Italie, les fonctions de responsabilité et de gouvernement sont encore très limitées pour les femmes. A telle enseigne que, selon une étude récente, notre pays figure au 77e rang mondial dans la classification en matière de situation des femmes au regard de la parité.

Le chef de l'État, Giorgio NAPOLITANO est intervenu au cours de la rencontre, et a réaffirmé l'exigence de règles claires pour modifier les pratiques des partis politiques.

"Le temps est venu, a dit le Président de la République, d'avoir des femmes aux niveaux les plus élevés dans tous les secteurs de la société; mais, pour favoriser leur accession à des positions en vue, il ne suffit pas de quotas, il faut une plus grande démocratie interne dans toutes les forces politiques, et stopper le déchainement de violence contre les femmes."

...ET LUTTER CONTRE LA VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FEMMES

Une grande manifestation s'est tenue à Milan le 25 novembre 2006, pour répondre à la violence qui s'est déchaînée contre les femmes dans le Nord de l'Italie, avec **des viols et des agressions** dans les rues mais aussi dans les foyers. Un concert à la gare centrale, en présence de milliers de personnes a marqué l'exaspération et le défi des femmes.

La ministre, **Barbara POLLASTRINI**, est intervenue avec des syndicalistes et des journalistes, pour réaffirmer **l'exigence que soient prises des lois et mesures de sécurité nécessaires pour garantir aux femmes de pouvoir vivre dans la tranquillité et se déplacer librement**

PORTUGAL

par Ana Sofia Fernandes

UN NOUVEAU RÉFÉRENDUM SUR L'IVG AURA LIEU LE 11 FÉVRIER 2007

Le processus pour le référendum sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a commencé avec l'approbation à l'Assemblée de la République, le 19 octobre, d'une proposition de référendum. Le Président de la République a ultérieurement envoyé la proposition au Tribunal Constitutionnel qui, le 15 novembre, a donné son agrément à la question qui sera posé aux Portugais et Portugaises : **«Êtes-vous d'accord avec l'interruption volontaire de grossesse, à la demande de la femme, dans le délai des dix premières semaines de grossesse, dans un établissement de santé agréé ? »**

Le 29 novembre, le Président de la République a fixé la date du référendum au 11 février 2007 .

Pour le moment **plusieurs mouvements s'organisent pour mobiliser les électeurs en faveur du « oui »** : le «Mouvement Jeunes pour le Oui», dont fait partie le Réseau Portugais des Jeunes pour l'Égalité entre les Hommes et les Femmes et qui s'adresse aux jeunes qui n'étaient pas encore en âge de voter en 1998 (date du dernier référendum au Portugal dont le résultat qui était en faveur du NON, n'a pas pu être entériné en raison d'une abstention massive); Le Mouvement Citoyenneté et Responsabilité pour le Oui ; Le Mouvement Je vote Oui, Le Mouvement Médecins pour le Choix, En mouvement par le Oui, entre autres, ainsi que des partis politiques. Du côté du non aussi des mouvements s'organisent pour la campagne.

La législation en vigueur au Portugal (loi 6/84, du 11 mai 1984) a d'emblée fait l'objet de plusieurs critiques, car elle autorise les professionnels de santé à invoquer le droit, légalement reconnu, d'objection de conscience, sans que soient assurées de la part de l'État, en temps utile, des alternatives concrétisant de l'interruption volontaire de grossesse. D'autre part, malgré la similarité avec la législation espagnole, la législation portugaise se caractérise aussi par une grande différence dans l'application pratique de préceptes identiques : au Portugal, l'application très restrictive de la législation conduit les Portugaises disposant de moyens financiers à se rendre en Espagne en vue de recourir à l'avortement.

Cette loi a ainsi été à l'origine d'un problème caché : le fait qu'au Portugal environ dix-huit mille avortements clandestins, sont pratiqués chaque année, dans des situations précaires qui mettent en danger la vie et la santé des femmes, et que d'autre part, jusqu'en 2004, les femmes concernées étaient mises en jugement, avec tout ce qu'une instruction criminelle implique d'atteinte à la vie privée, dans une situation de grande fragilité psychologique.

Attentive à la situation des femmes au Portugal, la Plate-forme Portugaise pour les Droits des Femmes s'est prononcée, dès le 18 octobre, veille du vote à l'Assemblée de la République sur la proposition de référendum, en diffusant une communication qui a fait l'objet d'une action de lobbying de grande ampleur, notamment auprès des député-e-s à l'Assemblée de la République, des médias, des organisations de la société civile et de plusieurs personnalités portugaises.

Dans cette communication la Plate-forme exhortait à un vote favorable à la convocation d'un nouveau référendum, affirmant que la dépenalisation **de l'interruption volontaire de grossesse est surtout une question de droits des femmes et pas seulement de santé publique** et dénonçant l'inefficacité des institutions publiques responsables de l'application de la loi de 1984, qui a rendu en fait impraticable le droit des femmes à recourir à l'interruption volontaire de la grossesse.

Enfin, la Plate-forme **a exigé la mise en œuvre de mécanismes et de mesures permettant l'exercice des droits sexuels et reproductifs** des femmes; **la reconnaissance de la fonction sociale de la maternité et de la paternité; une éducation sexuelle et une éducation sur les droits sexuels et reproductifs effective et généralisée dans les écoles; un accès effectif et généralisé à l'information et au planning familial** et la mise en œuvre par le Système National de Santé de tout les mécanismes et procédures prévus par la législation.

AILLEURS EN EUROPE

par Micheline Galabert-Augé

POLOGNE

Pour la première fois une femme élue maire de Varsovie

Engagée dès 1980 dans le premier syndicat libre du monde communiste, le mouvement "Solidarité" de **Lech WALEZA** (elle a créé à cette date une antenne de « Solidarité » au sein de la faculté de droit et d'administration), **Hanna GRONKIEWICZ-WALTZ** est l'ancienne présidente de la Banque Centrale de Pologne et elle a été la première vice-présidente de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) issue d'un pays communiste.

Mariée à l'ingénieur **Andrzej WALTZ**, elle a une fille. Elle est connue pour être une catholique fervente, mais aussi une forte tête. Elle avait connu une débâcle politique à la première élection présidentielle de 1955, où elle n'avait recueilli que 2,7% des suffrages. A 54 ans, elle vient d'être élue maire de Varsovie sous l'étiquette P.O., le 26 novembre 2006, en battant au second tour le maire sortant : c'est là un sérieux revers pour le P.i.S., parti des frères jumeaux, **Lech et Jaroslav KACZYNSKI**, chef de l'État et chef du Gouvernement polonais. (*Nouvel Observateur* 7/12/2006).

**L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS LE PARTENARIAT EUROMÉDITERRANÉEN :
VERS UNE «OUVERTURE» DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ?**

I. Un an après la célébration du 10^{ème} anniversaire du Partenariat Euromed, l'égalité entre femmes et hommes occupe le haut du pavé diplomatique. Les Chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé au **Sommet de Barcelone+10** leur engagement d'adopter des « *mesures en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes, d'empêcher toute forme de discrimination et de garantir la protection des droits des femmes* ». Le **Plan d'action quinquennal** qui dresse le nouveau cadre politique du Partenariat, adopté le 28 novembre 2005, consacre à cet effet nombre de dispositions au titre des objectifs et mesures prioritaires en matière de démocratisation, d'éducation, d'emploi et de droits sociaux etc. **Une première « Conférence ministérielle sur le renforcement du rôle des femmes dans la société » a eu lieu à Istanbul les 14 et 15 novembre 2006**, (précédée d'une Conférence préparatoire à Rabat les 14-16 juin 2006), entraînant la multiplication d'études et d'événements y relatifs (1). Ses Conclusions présentées comme une « *victoire* » de la Présidence finlandaise de l'UE, ont été validées au plus haut niveau par la **8^{ème} Conférence des Ministres des Affaires Etrangères Euromed qui a eu lieu à Tampere les 27 et 28 novembre 2006** (2).

Néanmoins, force est de constater un paradoxe criant. Comme le déplore le rapport du PNUD en 2006, les violations des droits fondamentaux des femmes dans la région se voient aggravées, sous couvert de respect des différences des cultures, traditions et religions, et de la souveraineté des États. De plus l'égalité de genre constitue plus que jamais la « pomme de discorde » dans les relations intergouvernementales des États partenaires. Si une importance prioritaire lui est accordée, celle-ci constitue une « victoire arrachée ».

II. **À cet égard on soulignera la mobilisation sans précédent de la société civile des deux rives de la Méditerranée dans le cadre du Forum Civil Euromed de Marrakech**, qui a réuni du 4 au 7 novembre 2006, plus de 400 représentants de la société civile de 38 pays, avec le soutien de la Commission européenne et de la Présidence finlandaise de l'UE, et le concours de la France et de l'Autriche. Face à l'opposition à l'égalité de genre manifestée par les États partenaires du Sud, l'ensemble des organisations participantes ont adopté les « **Recommandations pour la Conférence ministérielle Euromed d'Istanbul** », une **pièce maîtresse des Conclusions du Forum** (3); et ce à l'initiative de nombreuses organisations mobilisées au préalable, notamment : la FIDH (4), le Réseau Euroméditerranéen des Droits de l'Homme (en particulier les associations marocaines qui sont ses membres)(5), le Réseau Maghreb 95, le Réseau Euromed France (6), et l'AFEM en sa qualité de fédération européenne de femmes. Dans le cadre de l'atelier "Démocratisation et droits fondamentaux" la déléguée de l'AFEM et du Réseau Euromed France (REF) Sophie DIMITROULIAS, a présenté une « **Proposition de Recommandation de l'AFEM en vue de la Conférence ministérielle Euromed d'Istanbul** », intégrée par les rapporteurs Grégoire THERY (FIDH) et Mohammed SALAH KHERIGI aux Recommandations de cet Atelier, et par la suite au texte final des Recommandations du Forum (ci-après). Rédigé dans le cadre de l'atelier autogéré "Egalité/genre" et présenté en session plénière par Aicha Ait m'HAND membre du Comité de pilotage du Forum, **ce texte a été défendu par les représentants de la Plateforme Civile Euromed qui ont officiellement participé à la Conférence Ministérielle d'Istanbul** :

**RECOMMANDATIONS POUR LA CONFÉRENCE EURO MÉDITERRANÉENNE D'ISTANBUL, DES 14 - 15 NOVEMBRE 2006,
POUR L'ADOPTION D'UN PLAN D'ACTION QUINQUENNAL VISANT LE RENFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ**

Les participants et participantes du Forum Civil de Marrakech (du 4 au 7 Novembre 2006) ont discuté du renforcement du rôle des femmes dans la société et de l'égalité des genres et la promotion et la protection des droits des femmes en tant que condition sine qua non de la démocratie, du respect des droits humains et du développement durable dans les pays euroméditerranéens.

Les participants tiennent à rappeler aux représentants des gouvernements les obligations qui sont les leurs, à savoir :

- Réaffirmer leurs engagements à promouvoir les principes et droits fondamentaux de l'égalité entre les hommes et les femmes et agir conformément aux conventions internationales relatives aux droits des femmes et plus particulièrement la CEDAW, la déclaration de Pékin, la déclaration de Barcelone de 1995, les conclusions et le plan d'action quinquennal adopté au Sommet de Barcelone le 28 Novembre 2005.
- Réaffirmer l'indivisibilité et l'universalité des droits humains ainsi que la suprématie des conventions internationales sur les lois internes.

Les participants demandent :

- Aux États participants au Processus de Barcelone de lever leurs réserves sur la CEDAW (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes), de conformer leurs législations et lois internes avec les dispositions de cette convention et de procéder à la ratification de son protocole optionnel.
- A l'UE et aux États partenaires de combattre toute forme de discrimination et de violence, y compris domestique et conjugale à l'égard des femmes, dans le cadre du respect des droits humains et mettre fin au traitement des droits des femmes en les considérant essentiellement du point de vue des « normes religieuses et de traditions culturelles ».
- L'intégration entière de la dimension du genre dans toutes les politiques, tous les programmes et les projets de l'UE, du PEM et de la PEV et ce à la fois au niveau national et régional. Simultanément, des actions affirmatives et des programmes spécifiquement destinés aux femmes devraient être mis en place.
- Aux États Partenaires de favoriser la pleine participation, information et consultation effective, de la société civile indépendante et notamment les associations de promotion et protection des droits des femmes, au processus décisionnel à tous les niveaux et par les mécanismes appropriés.

Les participants demandent que :

- La conférence adopte un plan d'action clair et explicite sur des objectifs conformes aux principes égalitaires précités.

- La conférence instaure des mécanismes de suivi des mesures recommandés dans un plan d'action quinquennal ainsi que dans un programme financier permettant d'atteindre ses objectifs.
L'identification claire d'un agenda de réalisation des différentes mesures préconisées dans ce plan d'action et des niveaux de responsabilité de leur mise en œuvre.

III. Les Conclusions de la Conférence Ministérielle d'Istanbul, proclament la nécessité de garantir aux femmes la pleine jouissance de leurs droits humains (politiques, civils, sociaux, économiques, culturels, éducatifs) et réaffirment les engagements des 37 États partenaires, notamment de :

- transposer en droit interne et **d'appliquer pleinement et effectivement les obligations qui découlent des instruments internationaux, en particulier la CEDAW et son Protocole facultatif**, comme des objectifs du Millénaire pour le développement (objectif 3 : lutte contre l'analphabétisme des filles jusqu'en 2010),
- mettre en œuvre une « **approche holistique** » et des mesures spécifiques de renforcement de l'égalité des droits entre femmes et hommes, adoptant à cet effet un **Plan d'action**,
- instaurer **une assistance financière** de l'UE (Instrument financier de la Politique européenne de Voisinage, et contributions bilatérales) et **un mécanisme de suivi** (réunion Euromed ad hoc d'experts organisée une fois par an par le Comité Euromed au niveau des hauts fonctionnaires, rapport à la Conférence euro-méditerranéenne annuelle des Ministres des affaires étrangères ; organisation d'une Conférence euro-méditerranéenne au niveau ministériel en 2009),
- inscrire les droits des femmes au programme de leurs dialogues, y compris dans le cadre **des accords d'association, des plans d'action** de la politique européenne de voisinage ainsi que des programmes et projets mis en place par l'UE,
- reconnaître, les droits des victimes de toutes les violences faites aux femmes - y compris des pratiques traditionnelles dégradantes -, et de la traite,
- lutter contre les discriminations dans l'éducation et la culture, et véhiculer une image non stéréotypée des femmes,
- reconnaître le rôle positif des associations féminines et favoriser leur participation aux processus politiques nationaux.

En dépit de ces affirmations vertueuses, on déplorera toutefois vivement le refus des Ministres de garantir :

- **les droits liés à la santé sexuelle et reproductive des femmes** consacrés par le Plan d'Action du Caire, et **le droit à l'égalité salariale, deux exigences de la France**,
- **les droits liés à la société civile autonomes minimisés par une réserve, la référence aux « législations nationales »** ; la participation et consultation effective de la société civile et des organisations de femmes en particulier n'est en outre pas prévue dans le cadre du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Plan d'action.

IV. Les Conclusions de la 8^{ème} Conférence Euromed des Ministres des Affaires Etrangères à Tampere (de 40 États), adoptées à l'unanimité, ont validé les Conclusions de la Conférence d'Istanbul (VII §33), et ont fait mention particulière des Recommandations du Forum Civil Euromed et de la Plateforme Civile Euromed. Elles reconnaissent ainsi la contribution substantielle de la société civile (I §9 et VII 34) tout en maintenant la réserve tenant aux législations nationales (I §8). On notera par ailleurs que l'année 2008 sera consacrée au « Dialogue Interculturel ». Or, bien que des initiatives soient prévues en faveur de la lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et les « *visions extrémistes* », nulle référence n'est faite à cet égard aux droits fondamentaux des femmes qui sont les premières victimes des intégrismes religieux et identitaires. En conséquence de ces engagements un programme régional de 8 millions € (5 millions d'€ consacrés aux questions de genre et 3 millions d'€ au soutien à la structuration de la société civile) est inscrit dans le Programme Indicatif Régional pour le partenariat euro-méditerranéen pour 2007-2010.

En cette période cruciale pour l'avenir de la région, on ne peut que se féliciter de ces engagements, rappelant comme le souligne constamment l'AFEM, que la promotion et application effective de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines constitue une valeur et un droit fondamental qui s'impose, en vertu des traités européens et internationaux, tant aux institutions de l'UE et à ses États membres, qu'à ses États partenaires (7). Elle constitue la condition sine qua non des processus de démocratisation d'une part, et du dialogue des cultures d'autre part (8).

(1)V. Études de: EUROMESCO (www.euromesco.net), IEMED dont *Quaderns de la Mediterrania*, « Les femmes dans le miroir méditerranéen, n° 7, (www.iemed.org/publications), Euro-Mediterranean Human Rights Network, (www.euromedrights.net).

(2) www.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/docs/conclusions_1106.pdf

(3) Conclusions du Forum, v. www.euromedplatform.org

(4) FIDH, *Lettre ouverte à l'occasion de la Conférence Interministérielle Euromed*, du 30 octobre 2006.

(5) AMDH, OMDH, ADFM, *Lettre ouverte à Monsieur Driss Jettou, Premier Ministre du Maroc*, du 31 octobre 2006.

(6) REF, *Recommandations des Associations Françaises sur l'avenir du Partenariat Euromed et de la Politique Européenne de Voisinage*, du 13 mars 2006.

(7) CEDAW, art. 6, 11(2) et 49 TUE, art. 2, 3(2) TCE, Charte des droits fondamentaux de l'UE, Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, Conclusions du Sommet de Barcelone+10 du 28 novembre 2005 et Plan d'action quinquennal, accords d'association - clause de conditionnalité politique.

(8) V. notamment *Déclaration de l'AFEM sur le Partenariat Euroméditerranéen*, Alger 25 Février 2006.

EUROMED JEUNES

Nous soulignerons la **Première Session d'enseignement sur « Le rôle et la place des femmes dans le contexte Euromed », organisée par le Centre de Ressources Euromed Salto Youth** de la Commission européenne sous la responsabilité de M. Bernard ABRIGNANI, Coordinateur général, en collaboration avec l'Agence Nationale Espagnole pour la Jeunesse, sous la responsabilité de Paloma Iznola BRAVO, Chef de service, du 18 au 26 novembre 2006, au Palais des Congrès de Jaca (Aragon). A l'occasion de cet événement, Sophie DIMITROULIAS administratrice de l'AFEM a été invitée à présenter une communication auprès d'un public de jeunes provenant des 35 pays membres du partenariat sur le thème *Egalité de genre dans le Partenariat Euro-méditerranéen*. Les Actes paraîtront aux Editions du Centre Salto Youth.

DANS LE VASTE MONDE

par Micheline Galabert-Augé

ETATS-UNIS

La chambre des représentants sera pour la première fois présidée par une femme

À la suite des élections de mi-mandat les parlementaires démocrates ont choisi, le 16 novembre 2006, **Nancy PELOSI**, réputée femme de caractère, et opposée à la guerre en Irak, comme leur candidate à la Présidence de la Chambre des Représentants. Elle devrait donc, début janvier 2007, devenir la première femme jamais élue présidente de la chambre des représentants.

En cette qualité, elle sera le speaker de la chambre, nommera les membres des comités, organisera les votes, et se trouvera en deuxième position pour succéder au Président (après le Vice-Président). (Le Canard Enchaîné, 22/11/2006). Seule fille dans une famille italo-américaine, catholique, elle s'est mariée à 22 ans et a élevé ses cinq enfants. Elle s'est présentée pour la première fois à une élection à 47 ans : élue à la chambre des représentants, elle y a été désignée cinq ans plus tard comme chef de file du groupe démocrate alors minoritaire. (Le Monde 01/11/2006)

CANADA

Oui à la diversité culturelle, mais dans la limite du respect des droits fondamentaux

75 % des Canadiens jugent positive la contribution des immigrants musulmans à leur société et 49 % sont d'accord pour qu'ils puissent maintenir leur pratiques religieuses et culturelles. Mais 81 % estiment qu'ils doivent s'adapter aux valeurs dominantes de la société sur la question des droits des femmes. (Libération : 15/11/06).

Pétition pour réformer le divorce des juifs.

Le mensuel Tribune Juive du 6 novembre 2006 publie une **pétition de l'association « Paroles de Femmes » en faveur de l'égalité hommes / femmes dans notre société, comme dans nos religions.**

Cette pétition demande notamment que les femmes juives puissent « **disposer en toute légalité du droit de divorcer afin de ne plus être des otages de la bonne volonté de leurs maris, lorsqu'il y a séparation** ». Une femme juive mariée à la synagogue et qui veut divorcer doit obtenir de son mari un « guet » (libellé de divorce) à défaut elle reste mariée religieusement et si elle a d'autres enfants ceux-ci ne seront pas considérés comme juifs à part entière.

Lorsqu'on lui oppose que la Tora est immuable, la présidente de l'Association **Olivia CATTAN**, répond que « La religion juive a déjà su évoluer vers plus d'équité et abolir la polygamie et la lapidation des femmes adultères ». (La Croix 08/11/2006)

L'intégrisme musulman poursuit ses ravages en Asie centrale

AU PAKISTAN, certes, **un mieux (tout relatif)** peut être noté puisque malgré la vive opposition des partis islamistes, le **Parlement pakistanais a assoupli** le 15 novembre 2006 **la législation sur le viol des femmes et l'adultère**. Pour prouver un viol, une femme n'aura plus à présenter des témoignages de quatre hommes « bon musulmans ». L'adultère ne sera plus puni que d'une peine maximale de cinq ans de prison, au lieu de la mort par lapidation. (AFP).

Mais, dans les zones tribales sous administration fédérale (FATA) **à la frontière avec l'Afghanistan** s'applique un droit coutumier. Le taux d'alphabétisation de la population (3.200.000 habitants) y est de 17 % pour les hommes, 3 % pour les femmes.

L'Afghanistan accuse le Pakistan de laisser cette zone servir de base arrière aux Talibans et à leurs alliés d'AL QUAÏDA et des partis fondamentalistes, qui se battent contre le régime du Président KARZAÏ et les troupes de l'OTAN qui le soutiennent.

Les écoles coraniques ultra fondamentalistes se multiplient, **l'influence des mollahs éclipse celle des chefs de tribus**. La talibanisation des zones tribales gagne maintenant les districts adjacents. (Le Monde du 30/11/06)

EN AFGHANISTAN, les talibans ont repris le contrôle de la zone au sud d'où les forces de l'OTAN se sont retirées. Les filles ont été exclues des écoles, et les garçons envoyés dans les écoles coraniques. (Le Monde du 26/11/06). Les trois élues du conseil de cette région qui font le siège des ministères, à Kaboul, pour protester contre le fait d'être ainsi « livrées » aux talibans, font l'objet de menaces (Le Monde du 22/11/06) Une parlementaire élue du conseil provincial du Kandahar a échappé à l'attaque de deux talibans à moto mais son mari a été tué (Le Monde du 23/11/06)

AU TADJIKISTAN, près de 10 ans après la guerre civile entre communistes et islamistes, qui a ravagé le pays, les vieilles traditions de polygamie et de soumission totale des femmes à l'homme reviennent. Plusieurs centaines de femmes tenteraient chaque année de se suicider par le feu. Ces décès sont pudiquement déclarés comme imputables à des « accidents domestiques ». (Libération du 06/12/06).

AFEM - Siège Social : 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris

Direction de publication: Sylvie ULRICH / **Conception:** Micheline GALABERT-AUGÉ et Sophie DIMITROULIAS

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette



Service des Droits des Femmes et de l'Égalité